



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

Préfecture  
Direction des politiques interministérielles  
Bureau de la coordination

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## RECUEIL SPÉCIAL n° 45 – 27 juin 2016

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures ainsi que sur le site Internet de la Préfecture ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr))

|  |          |
|--|----------|
| <b>DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES.....</b>   | <b>3</b> |
| Arrêté préfectoral n° 2016-11-203 en date du 27 juin 2016 accordant délégation de signature à M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de Saint-Omer, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité.....                          | 3        |
| Arrêté préfectoral n° 2016-11-204 en date du 27 juin 2016 modifiant l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Vincent BERTON, sous-préfet de Calais, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité..... | 6        |
| Arrêté préfectoral n° 2016-10-205 en date du 27 juin 2016 modifiant l'arrêté préfectoral prévoyant les permanences des membres du corps préfectoral.....   | 6        |
| Arrêté préfectoral n° 2016-10-201 en date du 22 juin 2016 organisant la suppléance de M. Marc DEL GRANDE, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais.....  | 6        |
| Arrêté préfectoral n° 2016-11-202 en date du 20 juin 2016 accordant délégation de signature à M. Vincent BERTON, sous-préfet de Calais.....  | 7        |

---

## DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

---

- Arrêté préfectoral n° 2016-11-203 en date du 27 juin 2016 accordant délégation de signature à M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de Saint-Omer, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité.

**Article 1er** : Délégation est donnée à M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de Saint-Omer, à l'effet de signer au titre des missions dévolues à l'administration préfectorale dans les limites de son arrondissement sauf exceptions expressément définies, tous arrêtés, décisions et documents dans les matières suivantes :

### **A – ADMINISTRATION GENERALE**

- 1) Octroi du concours de la force publique en vue de l'exécution des jugements d'expulsion immobilière et de saisies mobilières
- 2) Désignation du délégué du préfet au sein de la commission de révision des listes électorales politiques ou professionnelles
- 3) Autorisations de pénétrer dans les propriétés privées pour l'exécution de tous travaux de levés topographiques
- 4) Autorisations de pénétrer dans les propriétés privées pour la pose de câbles
- 5) Autorisations d'occupation temporaire de terrains privés pour faciliter l'exécution des travaux publics
- 6) Arrêtés prescrivant le faucardement de cours d'eau
- 7) Toutes opérations nécessaires à l'effet d'arrêter la liste électorale de chaque catégorie d'électeurs au conseil de prud'hommes
- 8) Approbation des projets d'érection de monuments commémoratifs à l'initiative privée
- 9) Arrêtés portant fixation des dates d'ouverture et d'achèvement des travaux de remaniement du cadastre sauf dans le cas où plusieurs arrondissements sont concernés
- 10) Arrêtés autorisant la création ou l'agrandissement de cimetières
- 11) Arrêtés autorisant la création de chambres funéraires
- 12) Récépissés des procès-verbaux de réquisition de la force publique en matière d'expulsions locatives
- 13) Récépissés des assignations tendant au constat de la résiliation du bail
- 14) Récépissés de réquisition judiciaire pour les dossiers relatifs aux permis de conduire, immatriculation des véhicules, cartes nationales d'identité, passeports et associations
- 15) Récépissés de déclaration d'exercice de l'activité de revente ou d'échange d'objets mobiliers
- 16) Livrets spéciaux de circulation, livrets de circulation
- 17) Reconnaissance des aptitudes techniques aux fonctions de garde particulier
- 18) Agréments des gardes particuliers
- 19) Toutes correspondances en matière de contingent préfectoral (particuliers, bailleurs, travailleurs sociaux, collectivités locales)
- 20) Agréments des familles éligibles au PLAI

### **B – POLICE GENERALE**

- 1) Dérogations permanentes à l'horaire réglementaire de fermeture des cafés, bars et débits de boissons
- 2) Fermeture administrative de ces établissements pour une durée n'excédant pas trois mois
- 3) Fermeture administrative des restaurants pour une durée n'excédant pas trois mois
- 4) Tous arrêtés, décisions, et documents en matière d'acquisition ou de détention d'armes et toutes mesures susceptibles d'être prises en application du décret-loi du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions, ainsi que des textes législatifs et réglementaires qui l'ont complété et modifié
- 5) Interdiction d'accès des mineurs de moins de 18 ans à certains établissements
- 6) Tous documents, arrêtés, actes et décisions en matière de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
- 7) Attestations de délivrance d'un permis de chasser
- 8) Récépissés de déclaration préalable et autorisations des manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ne comportant pas la participation de véhicules à moteur

- 9) Présidence de la commission départementale de sécurité routière pour les épreuves sportives à moteur
- 10) Récépissés des exploits d'huissiers portant opposition à mutation de certificats d'immatriculation et mains levées
- 11) Reçus de radiation de gages
- 12) Certificats de situation des véhicules
- 13) Dérogation à l'interdiction de faire circuler et stationner des véhicules terrestres à moteur sur le domaine public maritime ;
- 14) Autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain lorsque la fermeture du cercueil a lieu dans une commune de l'arrondissement  
et autorisations de transport de cendres en dehors du territoire métropolitain lorsque la crémation du défunt ou le lieu de résidence du demandeur est situé dans une commune de l'arrondissement
- 15) Récépissés des déclarations d'installations temporaires de ball-trap et décisions d'opposition à l'ouverture desdites installations
- 16) Droit aérien : arrêtés autorisant ou refusant les manifestations aériennes et d'aéromodélisme et la création d'hélistraces
- 17) Agréments des agents de la police municipale
- 18) Prescriptions d'escorte et/ou de garde de détenus, pour raison médicale ou hospitalisés par les services de police ou de gendarmerie (article D394 du code de procédure pénale)
- 19) Oppositions de sortie du territoire des mineurs à titre conservatoire
- 20) Constitution d'une commission chargée du suivi de la navigation sur l'étang d'Ardres ;
- 21) Exercice du pouvoir de substitution pour l'application des mesures concernant les animaux dangereux et errants (articles L 211-11 et suivants du code rural)

#### **C – RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES**

- 1) Recours gracieux formés dans le cadre du contrôle administratif des actes des collectivités locales, de leurs établissements publics locaux et intercommunaux, y compris les syndicats mixtes
- 2) Conventions ACTES relatives à la télétransmission des actes au contrôle de légalité
- 3) Création, modifications statutaires et dissolution des syndicats de communes y compris les syndicats mixtes et n'ayant pas de membres extérieurs au département du Pas-de-Calais
- 4) Ouverture d'enquête sur les projets de modification des limites territoriales des communes et de transfert de leurs chefs-lieux prévues à l'article L 2112-2 du CGCT et institution de la commission prévue à l'article L 2212-3 du CGCT
- 5) Nomination du comptable ou de l'agent qui remplit les fonctions d'agent comptable d'une régie créée par une collectivité territoriale ou un établissement public prévue aux articles R 2221-30, R 2221-59, R 2221-76 et R 2221-96 du CGCT
- 6) Création de régies de recettes de l'Etat dans les services de police municipale pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation en application de l'article L 2212-5 du CGCT, et le produit des consignations prévues par l'article L 121-4 du code de la route
- 7) Nomination des régisseurs pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L 2212-5 du CGCT, et le produit des consignations prévues par l'article L 121-4 du code de la route
- 8) Dispense de formalités de purge de privilèges et hypothèques concernant les opérations immobilières amiables faites selon les règles de droit civil pour le compte des communes, des établissements publics communaux, des groupements de communes et autres organismes
- 9) Désignation des représentants du Préfet aux comités des caisses des écoles
- 10) Autorisation de versement d'une indemnité à un fonctionnaire de l'Etat ayant apporté un service au fonctionnement d'une collectivité

#### **D – ASSOCIATION SYNDICALE**

- 1) Tutelle et contrôle financier des associations syndicales autorisées ou libres
- 2) Tutelle des associations Wateringues (y compris l'organisation des élections pour le renouvellement des commissions administratives) ; contrôle financier des associations Wateringues (y compris la signature des arrêtés d'enquêtes préalables à toute opération financière et à l'approbation du budget)
- 3) Création de la commission syndicale prévue à l'article L 5222-2 du CGCT chargée de l'administration des droits indivis entre plusieurs communes

#### **E – ORDRE PUBLIC**

- 1) Récépissés de déclaration des manifestations sur la voie publique (articles L 211-1 à L 211-4 du code de la sécurité intérieure) et arrêtés d'interdiction
- 2) Arrêtés de mise en demeure administrative de quitter les lieux prononcés à l'encontre des gens du voyage en vertu des dispositions des articles 9 et 9-1 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et octroi du concours de la force publique en vue de l'exécution des jugements d'expulsion des gens du voyage.

**Article 2 :** Délégation est donnée à M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de Saint-Omer, à l'effet de :

– décider, par la validation des expressions de besoins, de l'utilisation des crédits qui lui sont confiés au titre du fonctionnement des services administratifs et des résidences et imputés sur le programme 307 "Administration Territoriale" et 333 "Moyens mutualisés des administrations déconcentrées"

– constater le service fait des travaux, prestations et fournitures exécutés pour le compte de la sous-préfecture, des services administratifs et des résidences.

**Article 3 :** Délégation est accordée à M. Vincent RENON, secrétaire général de la sous-préfecture de Saint-Omer, à l'effet de signer toutes pièces entrant dans le champ d'application de la délégation de signature conférée à M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de Saint-Omer, pour l'arrondissement, à l'exception de celles relevant des matières suivantes :

- Octroi du concours de la force publique en vue de l'exécution des jugements d'expulsion immobilière et de saisies mobilières
- Fermeture administrative des cafés, bars et débits de boissons
- Fermeture administrative des restaurants
- Exercice du pouvoir de substitution pour l'application des mesures concernant les animaux dangereux et errants (articles L 211-11 et suivants du code rural)
- Recours gracieux formés dans le cadre du contrôle administratif des actes des collectivités locales, de leurs établissements publics locaux et intercommunaux, y compris les syndicats mixtes
- Arrêtés d'interdiction des manifestations sur la voie publique (articles L 211-1 à L 211-4 du code de la sécurité intérieure)
- Arrêtés de mise en demeure administrative de quitter les lieux prononcés à l'encontre des gens du voyage en vertu des dispositions des articles 9 et 9-1 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et octroi du concours de la force publique en vue de l'exécution des jugements d'expulsion des gens du voyage.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de Saint-Omer, et de M. Vincent RENON, secrétaire général de la sous-préfecture de Saint-Omer, la délégation est accordée à Mme Charlotte DUFLOS, attachée d'administration, à Mme Monique TANCHON, à Mme Myriam BAILLET, secrétaires administratifs de classe normale à l'exception des pièces relevant des matières précisées à l'article 3 du présent arrêté.

**Article 5 :** Délégation est également donnée à Mme Régine BOUTOILLE, adjointe à Mme Myriam BAILLET, chef du bureau de la réglementation et de la sécurité, à l'effet de signer toutes correspondances courantes relevant des établissements recevant du public.

Délégation est également donnée à Mme Annie KIELINSKI, adjointe administrative principale 2ème classe, à l'effet de signer toutes correspondances courantes relevant du bureau de l'animation du territoire et du développement durable.

**Article 6 :** Les délégations de signature prévues aux articles 4 et 5 ne s'appliquent pas aux correspondances adressées aux élus.

**Article 7 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc BLONDEL, la suppléance des fonctions de sous-préfet de Saint-Omer sera assurée par M. Vincent BERTON, sous-préfet de Calais.

A cette occasion, la délégation de signature accordée à M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de Saint-Omer, par le présent arrêté sera exercée par M. Vincent BERTON, sous-préfet de Calais.

En cas d'absence conjointe de M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de Saint-Omer, et de M. Vincent BERTON, sous-préfet de Calais, la délégation de signature est accordée à M. Marc DEL GRANDE, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, à M. Xavier CZERWINSKI, secrétaire général adjoint en charge de la cohésion sociale, à M. Etienne DESPLANQUES, sous-préfet, directeur de cabinet pour les pièces relevant des matières suivantes :

- Octroi du concours de la force publique en vue de l'exécution des jugements d'expulsion immobilière et de saisies mobilières
- Fermeture administrative des cafés, bars et débits de boissons pour une durée n'excédant pas trois mois
- Fermeture administrative des restaurants pour une durée n'excédant pas trois mois
- Exercice du pouvoir de substitution pour l'application des mesures concernant les animaux dangereux et errants (articles L 211-11 et suivants du code rural)
- Recours gracieux formés dans le cadre du contrôle administratif des actes des collectivités locales, de leurs établissements publics locaux et intercommunaux, y compris les syndicats mixtes
- Arrêtés d'interdiction des manifestations sur la voie publique (articles L 211-1 à L 211-4 du code de la sécurité intérieure)
- Arrêtés de mise en demeure administrative de quitter les lieux prononcés à l'encontre des gens du voyage en vertu des dispositions des articles 9 et 9-1 de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et octroi du concours de la force publique en vue de l'exécution des jugements d'expulsion des gens du voyage.

**Article 8 :** Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le sous-préfet de Saint-Omer, le sous-préfet de Calais, le sous-préfet chargé de mission, le sous-préfet, directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé  
La Préfète  
Fabienne BUCCIO

- 
- Arrêté préfectoral n° 2016-11-204 en date du 27 juin 2016 modifiant l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature à M. Vincent BERTON, sous-préfet de Calais, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité

**Article 1<sup>er</sup>** : Les dispositions de l'article 6 de l'arrêté préfectoral précité n° 2016-11-177 du 8 février 2016 sont modifiées ainsi qu'il suit :

« **Article 6** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent BERTON, la suppléance des fonctions de sous-préfet de Calais sera assurée par M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de Saint-Omer.

A cette occasion, la délégation de signature accordée à M. Vincent BERTON, sous-préfet de Calais, par le présent arrêté sera exercée par M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de Saint-Omer.

En cas d'absence conjointe de M. Vincent BERTON, sous-préfet de Calais et de M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de Saint-Omer, la délégation de signature est accordée à M. Marc DEL GRANDE, secrétaire général de la Préfecture du Pas-de-Calais, à M. Xavier CZERWINSKI, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet du Pas-de-Calais, à M. Etienne DESPLANQUES, sous-préfet, directeur de cabinet pour les pièces relevant des matières suivantes :

---

le reste sans changement. »

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le sous-préfet de Calais, le sous-préfet de Saint-Omer, le sous-préfet chargé de mission, le sous-préfet, directeur de cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé  
La Préfète  
Fabienne BUCCIO

- 
- Arrêté préfectoral n° 2016-10-205 en date du 27 juin 2016 modifiant l'arrêté préfectoral prévoyant les permanences des membres du corps préfectoral

**Article 1<sup>er</sup>** : Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2015-10-54 en date du 16 février 2015 modifié sont modifiées ainsi qu'il suit :

« **Article 1<sup>er</sup>** : Lorsqu'ils assurent les permanences des membres du corps préfectoral :

- M. Xavier CZERWINSKI, secrétaire général adjoint en charge de la cohésion sociale,
- M. Etienne DESPLANQUES, directeur de cabinet,
- M. Nicolas HONORÉ, sous-préfet de Béthune,
- M. Philippe DIEUDONNÉ, sous-préfet de Boulogne-sur-Mer,
- M. Vincent BERTON, sous-préfet de Calais,
- Mme Elodie DEGIOVANNI, sous-préfète de Lens,
- M. Régis ELBEZ, sous-préfet de Montreuil-sur-Mer,
- M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de Saint-Omer

ont une délégation de signature dans les domaines suivants sur l'ensemble du territoire départemental :

---

le reste sans changement. »

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le secrétaire général adjoint en charge de la cohésion sociale, le sous-préfet, directeur de cabinet, les sous-préfets de Béthune, de Boulogne-sur-Mer, de Calais, de Lens, de Montreuil-sur-Mer et de Saint-Omer sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé  
La Préfète  
Fabienne BUCCIO

- 
- Arrêté préfectoral n° 2016-10-201 en date du 22 juin 2016 organisant la suppléance de M. Marc DEL GRANDE, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Elodie DEGIOVANNI, sous-préfète de Lens, est désignée pour exercer la suppléance du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais pour la période du jeudi 14 juillet 2016 au dimanche 31 juillet 2016 inclus.

**Article 2** : La délégation de signature accordée à M. Marc DEL GRANDE, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, par l'arrêté préfectoral n° 2015-10-135 en date du 24 juillet 2015 modifié, sera exercée par Mme Elodie DEGIOVANNI, sous-préfète de Lens, durant la période précitée.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elodie DEGIOVANNI cette délégation de signature est exercée par M. Xavier CZERWINSKI, secrétaire général adjoint en charge de la cohésion sociale, ou par M. Etienne DESPLANQUES, sous-préfet, directeur de cabinet.

**Article 3 :** Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de Lens, le secrétaire général adjoint en charge de la cohésion sociale et le sous-préfet, directeur de cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé  
La Préfète  
Fabienne BUCCIO

- 
- Arrêté préfectoral n° 2016-11-202 en date du 20 juin 2016 accordant délégation de signature à M. Vincent BERTON, sous-préfet de Calais

Article 1er : Délégation est donnée à M. Vincent BERTON, sous-préfet de Calais, à l'effet de signer :

- la convention n° 16246201149SFILRAE relative au fonds de soutien aux collectivités territoriales et à certains établissements publics ayant souscrit des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque avec la Communauté d'Agglomération du Calaisis.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais et le sous-préfet de Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé  
La Préfète  
Fabienne BUCCIO